

PROVINCES

provinces.union@sonapresse.com

À Travers Nos Régions

PORT-GENTIL : LE PROVINCIAL DE "GABON NOUVEAU" DÉVOILE SES AMBITIONS



Photo : Koumous

LE coordonnateur provincial du parti "Gabon Nouveau" de l'évêque Mike Steeve Jocktane, dans l'Ogooué-Maritime, était récemment face aux médias locaux. Man Daryl Mamboundou a saisi cette occasion pour dévoiler ses ambitions pour les joutes électorales à venir. Mais avant cela, il a dénoncé le piteux état des voiries du 4e arrondissement de Port-Gentil et le manque d'infrastructures communautaires dans ledit siège dont il est résident. "Le 4e arrondissement est dans un chaos sans précédent. Lorsque l'opposition avait les commandes de la mairie de cet arrondissement, pourtant sans moyens conséquents, notre circonscription n'était pas en si mauvais état comme c'est le cas aujourd'hui, car la misère et le désarroi sont partout (...) C'est fort de ce constat peu reluisant que j'annonce me porter candidat aux prochaines élections locales et législatives dans le 4e arrondissement". Ensuite, il a dit soutenir la candidature de son leader Mike Jocktane à la présidentielle de 2023. Pour cela, il invite leurs militants de l'Ogooué-Maritime à s'inscrire massivement sur les listes électorales.

BAKOUMBA : DE L'EAU ET L'ÉLECTRICITÉ POUR LES POPULATIONS



Photo : PSNB

QUINZE villages des cantons nord et sud du département de Lekoko viennent de faire l'objet d'une attention du sénateur Pierre Alban Obandji, qui a procédé à la livraison officielle des travaux de l'hydraulique villageoise et de l'éclairage public. Une bouffée d'oxygène, ce d'autant plus que les populations de ces localités sont restées sans électricité et sans eau des années durant. Pour l'élu, par ailleurs membre du Bureau politique du PDG, ces travaux de réhabilitation des lampadaires (une cinquantaine environ), et des pompes hydrauliques (10 au total pour plusieurs millions de francs CFA) et exécutés par une petite et moyenne entreprise locale, ont été lancés pour permettre aux populations de vivre dans des conditions décentes. "Comme vous le savez, l'eau est source de vie et l'électricité l'est tout autant", a-t-il conclu. Les chefs de cantons, Moubindagha (canton nord) et le capitaine de police à la retraite Tamboucha (canton sud) ont, au nom de leurs administrés, remercié l'élu national pour toutes ses œuvres qui cadrent avec la vision de partage du chef de l'État, Ali Bongo Ondimba. Allusion faite au financement des manœuvres médico-chirurgicales pilotés en 2022 par le Samu social ; le don de médicaments au centre médical de Bakoumba. Sans oublier la dotation des tronçonneuses et débroussailluses aux chefs de regroupements et villages de Lekoko. SYM & PSNB

Port-Gentil : la Cour constitutionnelle pour des élections apaisées



Photo : NGUIMBI Juile

La délégation des juges constitutionnels lors de la rencontre.

René AKONE DZOPE
Port-Gentil/Gabon

SIXIÈME étape de leur tournée de sensibilisation à l'intérieur du pays, les juges de la Cour constitutionnelle, conduits par le doyen Emmanuel Nze Békale, ont séjourné à Port-Gentil jeudi dernier. Dans la cité de l'or noir, ils ont animé un séminaire à la salle polyvalente de la foire municipale. Y prenaient part, des citoyens, des acteurs politiques, des leaders d'opinion... Pourquoi la Cour constitutionnelle entreprend-elle cette mission ? Élé-

ments de réponse du chef de délégation : "Depuis l'accession de notre pays au régime démocratique pluraliste en 1990, nous avons constaté que les échéances électorales, notamment la présidentielle, dans notre pays, se terminaient toujours par des violences. Des situations qui mettent à mal notre vivre-ensemble. Simplement parce que tous les citoyens n'ont pas encore intégré que les joutes électorales ne sont pas la guerre mais un jeu, un moment où le peuple doit choisir ses représentants..." Selon lui, la haute juridiction n'organise pas les élections, mais a deux

rôles : "veiller à la régularité des élections et au fonctionnement régulier des institutions". Et comme il vaut mieux prévenir que guérir, elle fait donc dans la sensibilisation. "L'objectif recherché, ce que nous voulons c'est que ce pays de paix qu'est le Gabon demeure en paix, même après chaque élection", a confié Emmanuel Nze Békale. À sa suite, l'exposé de 3 heures d'horloge du juge Louise Angué a consisté à clarifier le rôle de chacun dans le processus électoral, partant de la confection des listes électorales au contentieux en passant par le déroulement du scrutin, l'annonce des résultats, etc.

Oyem : installation des magistrats et greffiers promus à la Chambre provinciale des comptes



Photo : PME

Au terme de la cérémonie d'installation à la Chambre provinciale des comptes.

E. EBANG MVE
Oyem/Gabon

LES magistrats (auditeurs) et greffiers promus ou affectés à la Chambre provinciale des comptes d'Oyem lors du dernier Conseil de la magistrature ont été installés le 20 janvier dernier, à la faveur d'une audience solennelle, en présence du gouverneur de la

province du Woleu-Ntem, Jules Djéki, et de plusieurs autres autorités civiles et militaires locales. Cette audience était présidée par le président de la Chambre provinciale des comptes d'Oyem, Pascal Biveghe-Bi-Mve, qui avait ses côtés le procureur de la République près ladite juridiction, Armand Yebe. Les quatre auditeurs installés sont : Delphine Laetitia Dalhia Moutsinga-Eyeghe (audi-

teur supérieur), Angela Moutongo, Raino Dell Ngandzourobi et Yannick Michael Jerry. Ils ont été nommés – y compris les greffiers – au cours du Conseil supérieur de la magistrature, en sa session du 31 août 2022, à Libreville. Saisissant l'occasion, le président Pascal Biveghe-Bi-Mve a félicité et exhorté les promus à plus de travail, afin de mériter la confiance placée en eux par les hautes autorités de nomination. "Ceux qui remplissent convenablement leur ministère s'acquièrent un rang honorable et vont en évoluant (...). Je crois pouvoir dire que remplir convenablement sa tâche, avec professionnalisme et entrain, revient, pour chacun de vous, suivant sa petite parcelle de pouvoir, à faire preuve de dévouement et d'abnégation dans ses devoirs et obligations professionnelles", a indiqué le président de la Chambre provinciale des comptes du Woleu-Ntem à Oyem.